

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SARRALBE

## PROCES VERBAL

de la séance du 28 février 2023 à 19 H 00

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures s'est réuni en Mairie de Sarralbe, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence de Madame Sophia MATTA, Vice-Présidente.

### Etaient présents :

MM. Sylvain MULLER, Jean-Marie ALLES, Jean-Louis BLONDY.  
Mmes Sophia MATTA, Pénélope HEYMES, Marie-Pierre MOURER, Marie-Antoinette TRIMBORN, Arlette BAUMANN.

### Etaient excusés :

M. Pierre-Jean DIDOT.  
Mme Michèle MULLER, Geneviève GANGLOFF, Véronique NEMSGUERS, Annette DUQUESNE.

Effectif légal du conseil d'administration : 13 membres

Nombre de membres présents à la séance du 28 février 2023 : 8 membres

Quorum (article L2121-17 du CGCT) : 7 membres

---

Madame Sophia MATTA, Vice-Présidente, souhaite la bienvenue à l'assemblée, vérifie que tous les membres du conseil d'administration sont présents.

Le quorum étant atteint, la Vice-Présidente demande de respecter une minute de silence en mémoire de M. Gilbert SCHUSTER, membre du conseil d'administration de 2001 à 2020.

Mme la Vice-Présidente propose de confier la tâche de secrétariat de séance à Mme Marie-Pierre MOURER qui est désignée à l'unanimité par le conseil d'administration.

Madame la Vice-Présidente demande s'il y a des questions, des observations concernant la rédaction du procès-verbal du 21 novembre 2022. Pas de commentaire n'étant formulé, le compte-rendu du 21 novembre 2022 est adopté.

Elle passe à l'ordre du jour de la séance.

---

**POINT N° 01 : Adoption du compte de gestion 2002 du C.C.A.S. et du Foyer pour Personnes Agées.**

Après s'être assuré que le comptable du Service de Gestion de Sarreguemines, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous

les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre et qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

- 1°) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Service de Gestion Comptable de Sarreguemines, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

**POINT N° 02 : Adoption du compte administratif 2022 du C.C.A.S. et du Foyer pour Personnes Agées.  
Affectation des résultats à la clôture 2022.**

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Madame Sophia MATTA, Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Considérant que Monsieur Pierre-Jean DIDOT, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022, les finances du C.C.A.S,

Procédant au règlement définitif du budget de 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

**Section de fonctionnement**

LIBELLE	MONTANT
Dépenses de l'exercice	69 624,42
Recettes de l'exercice	79 580,24
<b>Excédent de l'exercice 2022</b>	<b>9 955,82</b>
Report excédent de l'exercice 2021	32 869,83
<b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2022</b>	<b>42 825,65</b>

**Section d'investissement**

LIBELLE	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses de l'exercice	380,00	/
Recettes de l'exercice	0,00	/
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	<b>380,00</b>	<b>/</b>
Report excédent de l'exercice 2021	10 764,81	/
<b>Résultat d'investissement au 31/12/2022</b>	<b>10 384,81</b>	<b>/</b>

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,  
à l'unanimité des voix,

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2022, définitivement closes et les crédits annulés.

---

**POINT N° 03 : Débat d'orientation budgétaire 2023.**

Après l'examen et le vote du compte administratif, un débat est tenu en application de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales au sein du conseil d'Administration sur les orientations générales du budget.

---

**POINT N° 04 : Attribution de bourses communales aux élèves fréquentant la cantine du périscolaire.**

En référence à sa délibération du 22 juin 2022 il n'y a eu aucune attribution de bourse.

---

**POINT N° 05 : Attribution de bons uniques et exceptionnels aux personnes défavorisées pour les fêtes de Noël 2022.**

En référence à sa délibération du 21 novembre 2022, Mme MATTA Sophia, Vice-Présidente, fait part aux membres qu'il n'a pas été remis de bons à titre exceptionnel à l'occasion des fêtes de fin d'année.

---

**POINT N° 06 : Notification de certaines demandes d'aide sociale.**

Le Département de la Moselle nous informe des demandes suivantes :

- \* d'une demande d'Aide Sociale pour la prise en charge des frais d'hébergement,
- \* de deux demandes d'Aide Sociale pour la prise en charge des frais d'aide-ménagère à domicile.

---

**POINT N° 07 : Divers - communications.  
Remise de colis alimentaires :**

Du 22.11.2022 au 28.02.2023, il a été remis des bons NORMA d'une valeur de 30,00 € et de 50,00 €, à des bénéficiaires éligibles à cette aide.

---

## INFORMATION

### **Portage de repas du 25 décembre 2022**

La dépense totale des repas s'est élevée à 188,81 €. Douze personnes étaient concernées par ce portage de repas.

## DIVERS

Sophia MATTA informe les membres qu'elle tient une permanence tous les lundis de 15h00 à 18h00 pour les personnes victimes de violences conjugales. Elle demande aux membres de relater cette information.

**La séance est levée à 20 Heures 10**



La Vice-Présidente  
Sophia MATTA

La secrétaire de séance  
Marie-Pierre MOURER